

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
 Paix – Travail – Patrie

REGION DU NORD

DEPARTEMENT DU MAYO-LOUTI

COMMUNE DE GUIDER

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON
 Peace – Work – Fatherland

NORTH REGION

MAYO- LOUTI DIVISION

GUIDER COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

 P.O. BOX 34 TEL. 22 27 52 58

ADDITIF N°07/A/C-GDER/SIGAMP/2025

**PORANT REPORT DE LA DATE DE DEPOT ET D'OUVERTURE DES OFFRES RELATIVES A APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°14/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025
 DU 11/12/2025 POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE ET REMBLAIS DE TERRE AU QUARTIER DALLAS (CARREFOUR DJAOURO BABA –CARREFOUR CIMETIERE BEBERE) A GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI, RÉGION DU NORD.**

Le Maire de la Commune de Guider, Maître d'Ouvrage, communique:

Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres susmentionné, sont informés que les modifications suivantes sont intervenues dans l'Avis:

AU LIEU DE :

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le **02/01/2026** à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°14/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025

**DU 11/12/2025 POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE ET REMBLAIS DE TERRE AU QUARTIER DALLAS
 (CARREFOUR DJAOURO BABA –CARREFOUR CIMETIERE BEBERE) A GUIDER, DEPARTEMENT DU MAYO LOUTI,
 RÉGION DU NORD**

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

6. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence

de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

7. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 02/01/2026 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

LIRE PLUTÔT:

13. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la SIGAMP, au plus tard le 12/01/2026 à 10 heures et devra porter la mention:

« APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N°14/AONO-PU/RN/D42/C-GDER/CIPM/SIGAMP/2025

DU 11/12/2025 POUR LES TRAVAUX DE REPROFILAGE ET REMBLAIS DE TERRE AU QUARTIER DALLAS
(CARREFOUR DJAOURO BABA –CARREFOUR CIMETIERE BEBERE) A GUIDER, DÉPARTEMENT DU MAYO LOUTI,
RÉGION DU NORD

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

8. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé.

Seront irrecevables par le Maître d'Ouvrage :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies ;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

9. Ouverture des plis

L'ouverture des plis sera effectuée en un (01) seul temps dans la salle de réunion de la Commune de GUIDER. L'ouverture

des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 12/01/2026 à 11 heures précises, heure locale, par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès de la Commune de Guider.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

Fait à Guider, le 29/12/2025



AMPLIATIONS :

- ARMP (pour publication au JDM)
- DD/MINMAP/ML (pour information)
- PRESIDENT/CIPM (pour
- CHRONO/ARCHIVES